VIVRE AVEC UN HANDICAP AU QUOTIDIEN

ÊTRE REPRÉSENTÉ.E DANS LA VIE PUBLIQUE

- Le **CNCPH** représente les personnes handicapées auprès des pouvoirs publics.
- Le **service civique** est ouvert aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans.

VIVRE ET TRAVAILLER COMME LES AUTRES

- Les **partenaires sociaux** et l'État intègrent l'emploi des personnes handicapées dans leurs priorités.
- L'AGEFIPH a mis en œuvre un plan de **diversification des métiers** pour les personnes handicapées.
- L'emploi dans les **entreprises adaptées** s'est développé.

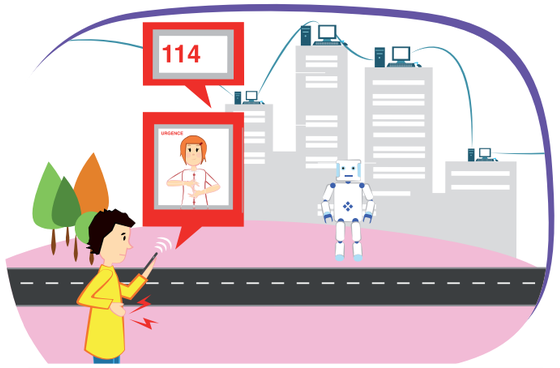

BÉNÉFICIER DE SERVICES INNOVANTS

- L'État mobilise 2 M€ pour soutenir le développement **de produits, de services et de solutions innovantes** au sein de PME.
- **Le 114** est le numéro d'appel d'urgence joignable par SMS pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.

SE FAIRE ACCOMPAGNER DANS TOUTES LES SITUATIONS

- L'offre d'établissements et services se renforce et se diversifie chaque année.
- Dans 24 départements pionniers, les personnes bénéficient d'un dispositif **d'orientation permanente** par les MDPH. Quand la solution recherchée par une personne n'est pas disponible, elle bénéficie d'une solution transitoire, « **Plan d'accompagnement global** ».

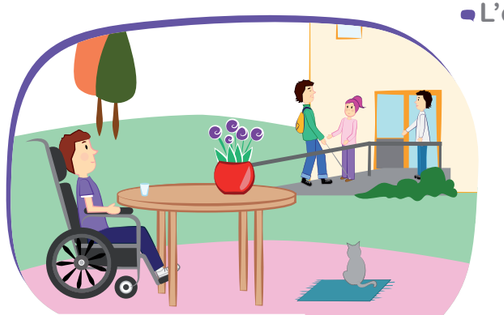

VIVRE CHEZ SOI

- L'**accessibilité** du parc social s'améliore.
- La télémédecine et **l'hospitalisation à domicile** facilitent l'accès aux soins.

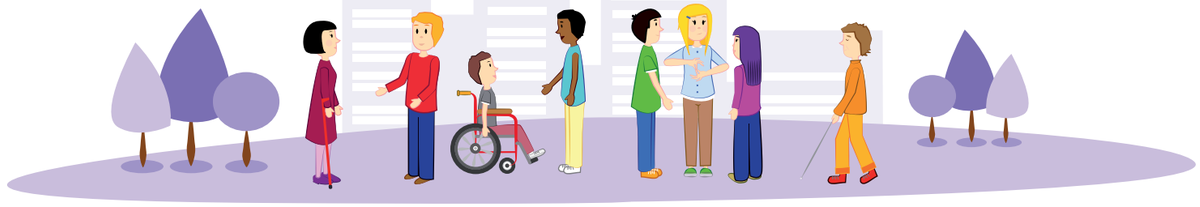

ÊTRE ACCUEILLI.E ET ACCOMPAGNÉ.E DANS SON CURSUS SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

- Les emplois des **personnels accompagnant les élèves à besoins particuliers** sont pérennisés.
- Les élèves sont accompagnés vers le monde professionnel, grâce aux **stages** de découvertes dès le collège et au **Parcours Avenir**.
- Les universités adoptent des « schémas directeurs handicap » pour mieux accueillir les étudiants.

ACCÉDER AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

- La visibilité du handisport dans les médias s'accroit, grâce aux **Jeux Paralympiques**. La pratique sportive est favorisée par **les fédérations sportives et dans les clubs**.
- Le Centre national de la cinématographie (CNC) accompagne les professionnels du **cinéma** afin de faciliter l'accessibilité aux lieux et aux oeuvres.

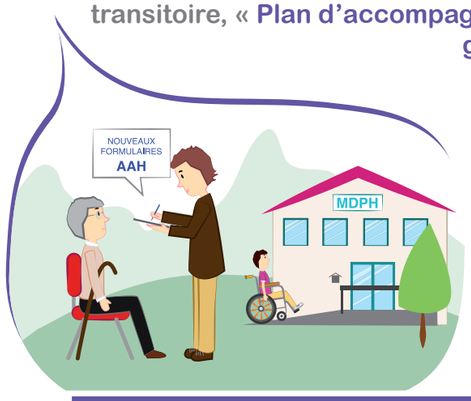

ACCÉDER AUX DROITS FACILEMENT

- Les modalités de demande de renouvellement de l'**AAH** sont allégées.
- Les **garanties d'égalité de traitement par les MDPH** sur l'ensemble du territoire sont renforcées.

ACCÉDER AUX BÂTIMENTS ET SE DÉPLACER PLUS FACILEMENT

- Tous les textes nécessaires à la mise en œuvre des **Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée)** sont publiés.

Vendredi 2 décembre 2016
COMITÉ INTERMINISTERIEL DU HANDICAP